

Publié le 22 février 2022

La Spl Crématorium Montmartre, un équipement à la hauteur des besoins

Inauguré en décembre 2018, le crématorium porté par la Spl Crémation Montmartre couvre les besoins de l'agglomération stéphanoise. 3 000 crémations annuelles sont effectuées en moyenne.



L'agglomération stéphanoise et ses environs n'échappe pas à la tendance nationale : ces quinze dernières années, le nombre de crémations qui se sont déroulées au crématorium de Côte-Chaude est passé de 750 en 1998 à plus de 1 800 en 2016. Construit par la ville de Saint-Etienne en 1987, ce crématorium, seule structure de ce type sur le territoire, ne répondait plus aux normes face à l'augmentation des demandes de crémation. Face à cette situation, les intercommunalités voisines se sont rapprochées de Saint-Etienne Métropole pour lancer un nouveau projet de création d'un

crématorium. La Communauté d'Agglomération Loire-Forez, les communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier, de Rochebaron à Chalencon et des Marches du Velay ont rejoint Saint-Etienne Métropole sur ce projet. Elles ont décidé ensemble de créer une Société publique locale – la Spl Crémation Montmartre- en charge de la construction du crématorium et de son exploitation. Un calendrier bien rôdé : phase d'études du projet lancé en 2016, enquête publique bouclée en mars 2017, lancement des travaux en septembre 2017 puis ouverture du crématorium en décembre 2018.

De 2 000 à 3 000 crémations annuelles

« Ce crématorium concerne 150 communes tout de même », rappelle Gilles Artigues, président de la Spl et premier adjoint au maire de Saint-Etienne. « La Spl présentait pour nous de nombreux avantages. Ça permet à chaque territoire de pouvoir exprimer son point de vue dans un collectif assez large. Pour la population, l'avantage se situe dans les tarifs très abordables, de l'ordre de 552 € TTC la crémation. Sur le plan technique, nous avons fait le choix d'un équipement de pointe. Nous disposons désormais de trois appareils de crémation, au lieu de deux auparavant. Nous proposons deux salles de cérémonie, l'une à 170 places et l'autre à 50 places », précise-t-il. Trois ans plus tard, tous les voyants sont au vert. « Nous pouvions proposer 2 000 crémations avant la création de la Spl. Nous atteignons désormais les 3 000 crémations annuelles. 40 % des familles font désormais le choix de la crémation, elles seront bientôt 50 % d'après nos estimations ». La FedEpl a accompagné la création de cette Spl. Les présidents et directeurs de la vingtaine d'Epl du funéraire échangent régulièrement entre eux à travers des événements que la fédération organise.

Témoignage de Gilles Artigues, Président de la Spl